

<https://www.paris-normandie.fr/id585199/article/2024-12-06/rouen-ce-professeur-de-philos...>

Par Sophie Bogatay

9 min read

À Rouen, ce professeur de philosophie et président d'association est-il coupable d'abus de confiance ?

Le tribunal correctionnel de Rouen rendra jeudi 19 décembre 2024 son jugement à propos de Franklin Nyamsi, ce professeur de philosophie accusé d'avoir puisé dans les dons de solidarité d'une association qu'il préside.



Franklin Nyamsi, président de l'association Crush party de Paris pour Guillaume Soro, a été jugé pour abus de confiance - Dessin d'audience William Brodrick



Par Sophie Bogatay

Publié: 6 Décembre 2024 à 07h56 Temps de lecture: 1 min

C'est un procès qui s'est transformé en tribune politique. Avec cinq avocats du côté de la défense d'un intellectuel franco-camerounais, pourfendeur de la politique française en Afrique : Franklin Niamsy, 52 ans. Accusé d'abus de confiance, cet agrégé de philosophie, professeur dans un lycée de Grand-Quevilly, a comparu jeudi 28 novembre 2024, devant le tribunal correctionnel de Rouen.

On lui demandait de s'expliquer sur la gestion des comptes de l'association Crush Party de Paris pour Guillaume Soro (ancien Premier ministre et président de l'assemblée nationale ivoirienne) créée en 2019, qu'il préside et dont le siège social est à Mont-Saint-Aignan, son domicile.

Une audience particulière car cet activiste de la cause panafricaine qui se dit « persécuté » par le gouvernement français (qu'il ne se prive pas de violemment critiquer sur les réseaux sociaux) enchaîne les procès. Après le tribunal administratif de Rouen pour contester une suspension de ses fonctions d'enseignant pendant trois mois, cette fois, il s'agissait d'argent.



A l'issue de l'audience, devant les marches du palais de justice Franklin Niamsy avec ses soutiens

Cinq cagnottes

Tout commence par un signalement de Tracfin (le service de renseignements financier du ministère de l'Économie) transmis au parquet de Rouen. Que lui reproche la justice ? D'avoir pioché dans cinq cagnottes en ligne (une pour l'association et les quatre autres pour d'autres projets de soutien judiciaire et solidarité) sans laisser aucune trace comptable.

Ces cagnottes s'élèvent au total à 50 186 euros et le professeur a effectué plusieurs opérations (retraits en espèces, chèques, cartes bancaires, virements). Il rejette l'abus de confiance, c'est-à-dire d'avoir utilisé des dons à des fins différentes de l'association. *« J'ai créé l'association dans la continuité de mon engagement citoyen. C'est de la solidarité. Cette accusation est la suite du cauchemar que je vis depuis 2021 . Mes trois comptes bancaires ont été fermés par une main extérieure »*, affirme l'enseignant.

Pas de factures

« Pourquoi ne pas avoir gardé les factures ? » demande la présidente. *« L'encre d'un ticket de caisse ne dure que six mois »*, rétorque le prévenu. Ce qui chagrine le procureur

c'est notamment les virements pour 31 000 euros sur le livret A. Le professeur assure que *« les fonds ont permis de faire vivre mon épouse et mes quatre enfants en 2023 quand j'ai été privé de trois mois de salaire. Je n'ai récupéré que ce qui me revenait. Aucun membre de l'association ne m'a accusé »*.

À tour de rôle, les défenseurs ont plaidé la relaxe : *« l'intention n'a pas été de s'enrichir. Il y a un contexte de chasse aux sorcières. Ses vérités ne plaisent pas en haut lieu. Un classement sans suite avait été conclu en février 2023 mais subitement cela s'est inversé et la machine a été relancée. »* Un autre souligne *« qu'être philosophe n'est pas être comptable et qu'il n'y a pas eu de préjudice »*. Un suivant enchaîne : *« l'absence de comptes est-elle un abus de confiance ? »*

Pour cette infraction comptable, le procureur a réclamé une peine de six mois avec sursis simple, une amende de 31 000 euros et en peine complémentaire une inéligibilité pour un an maximum. Le jugement sera rendu le jeudi 19 décembre 2024.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

Juste pour vous

Pour profiter d'une expérience de lecture optimale, nous vous conseillons d'activer vos cookies.

[Activer](#)

Generated with Reader Mode